

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOUT 2023
à 15h00, à SAINT-AULAYE
COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-trois, le onze août.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Aulaye, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 août 2023, (mail d'information du 4 août 2023)

PRÉSENTS : M. LAGRENAUDIE, MM. EYMARD, JAULIN, VARIN, DENOST, Mmes GRANGE, BACQUEY, MM. CONESA, Mmes GARCIA, HUGUES, CAILLAT, ROUQUETTE, MM. DESSAIGNE, JOSSIEN, Mmes DUCHÊNE, WOLF.

ABSENTS : M. RAPEAU, Mmes FERNANDES, MARTY.

La séance est ouverte à 15h05,

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance : M. Denost

Monsieur le Maire procède au vote du compte-rendu de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les points suivants :

1-Restauration de la continuité écologique sur la Dronne à Saint Aulaye :

Le cabinet de maîtrise d'œuvre SOCAMA, retenu pour cette opération, a effectué l'analyse des offres reçues.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres dont le montant estimatif est de 880 000 € HT :

- Doyeux Sablières Montponnaises : 999 528.80 € HT

- STVE (Libourne) : 710 278.50 € HT

Avec comme notes finales 96 sur 100 pour STVE et 53.42 sur 100 pour Doyeux.

Il est donc proposé au Conseil de retenir l'entreprise STVE, mieux-disante.

Ces travaux sont éligibles pour être subventionnés auprès de la DSIL, du Conseil Départemental, du FEDER et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Une demande de subvention est parvenue à chacune de ces 4 structures.

A ce jour, 2 subventions ont été notifiées :

- La DSIL (Etat) : 254 877 €

- Le Conseil Départemental : 200 000 €

Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et l'Agence de l'Eau Adour Garonne nous ont assuré de leur participation financière, mais le montant n'est pas encore connu.

Le Conseil Municipal retient l'entreprise STVE la mieux-disante, cette proposition est approuvée à la majorité par le Conseil Municipal, 15 pour, 0 abstention, 1 voix contre (Mme Wolf),

2- Achat Bâtiment Grasset :

Le bâtiment Grasset sera acquis pour 110 000 € HT, comme prévu, par l'Etablissement Public Foncier de la Nouvelle-Aquitaine et la commune le remboursera sur 3 ans. Cependant, pour bénéficier dès à présent de l'utilisation du local en attendant les procédures administratives, il nous est proposé de verser 11 000 € HT pour devenir usufruitier dès à présent.

Cette somme sera déduite des 110 000 € de la vente et il restera à notre charge 99 000 € HT, payable sur 3 ans.

Il est donc demandé au Conseil de valider cette proposition.

Ce projet entre dans les objectifs « Petite Ville de Demain » dont la revitalisation des centres-bourgs est l'axe prioritaire.

Ce sera un lieu de rencontres, de découvertes et d'échanges qui pourra accueillir le musée numérique « Micro-Folie », le Tiers-lieu l'Ostal Numérique, ...

Une première étude a été réalisée par une architecte de l'Agence Technique Départementale.

Nous devons maintenant affiner le projet et retenir un architecte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'achat du bâtiment « Grasset »,

3- Questions diverses :

- Visite du jury pour Saint Aulaye « village fleuri » le 6 septembre 2023,

- Vendredi 18 août : arrivée de « Mario et Mimo », présenté par Aline Grange. Cette opération consiste en un parcours à pied en forme de cœur de 2500 kms à raison d'une cinquantaine de kms par jour. L'objectif de cette association est de collecter des dons pour soutenir l'« Association Enfants Cancers santé ».

Saint Aulaye étant une ville étape, la population est invitée pour l'accueillir Place du Champ de Foire et de l'accompagner pour les derniers mètres.

Le Conseil municipal vote un don de 100 € à l'association à l'unanimité.

La séance est clôturée à 16h15.